



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 9 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois le neuf octobre, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 04 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Absents : BOULOUX Stéphanie (pouvoir à Julie RACHEL), MAROLLES Elisabeth (pouvoir à Jean TROUILLARD) PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly.

Mme Marie-Hélène SERMADIRAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Elément majeur de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables » sont des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de projets ENR et de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique.

Ces zones sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

La loi permet aux communes de définir, à compter du 1^{er} juillet 2023, après concertation avec leurs administrés, ces zones où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter sur leur territoire.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le Porter à connaissance de l'Etat, en date du 11/05/2023 expliquant l'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

Vu la concertation communale concernant l'identification des zones d'accélération (ZAE nR),

Considérant qu'à l'issue de la concertation, aucune zone d'implantation a été définie ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

1. D'approuver que la commune ne dispose d'aucune zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

2. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PROJETS TRAVAUX 2024 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal les projets de travaux pour l'année 2024.

La création d'un accès PMR à la mairie, à ce titre après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès du conseil départemental (FDI) 30 % ainsi que l'état (DETR/DSIL) 50 %.

L'aménagement de la place du centre bourg, à ce titre après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès du conseil départemental (FDI) 50 % ainsi que l'état (DETR/DSIL) 30 %.

Mur du cimetière, à ce titre après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès du conseil départemental (FDI) 30 %.

SAEDEL : APPROBATION DU CRAC 2022

Madame le Maire reporte ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

DETECTION D'UNE FRAUDE SUR LE RESEAU D'EAU

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que grâce au système de télérelève des compteurs d'eau une fraude a pu être détectée.

En effet le système avait détecté un « compteur bloqué », en se rendant sur place il s'avère qu'un branchement parallèle dit by-pass était installé.

Après constatation de l'infraction par la gendarmerie, une solution amiable a été proposée par l'envoi d'une facture correspondant au coût du préjudice subi par la commune. La consommation de cet usager a chuté dès 2014, en reprenant les consommations passées nous avons calculé une moyenne de 45 m³ annuel détournés soit 450 m³ pour 10 ans.

En cas de désaccord de l'usager quant à cette proposition, Madame le Maire se réserve le droit de déposer une plainte auprès du procureur. La justice décidera de la peine à infliger sachant que ce délit est passible d'une condamnation selon l'article 311-1 du code pénal de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Béatrice DESBRUGERES évoque sa réunion au Parc de Perche et notamment le prolongement de la voie verte de Condé sur Huisne jusqu'à l'étang de Margon. La commune de la Rouge demande sa réintégration au Parc du Perche.

Serge DESBRUGERES revient sur les réunions du SICTOM et informe que les travaux de la déchèterie se termineront à la fin du premier trimestre 2024. En décembre le SICTOM fournira des guides du tri aux usagers. La collecte alternée commencera le 01 janvier 2024 à compter de cette date les bio déchets seront interdits dans les ordures ménagères. Des réunions d'information concernant le compostage auront lieu dans diverses communes du secteur.

Julie RACHEL rapporte qu'elle envisage de vendre la benette du tracteur. Le conseil municipal accepte de vendre la benette au prix de 500 €.

Concernant les projets voirie 2024, Madame le Maire propose de s'intéresser au chemin du sans souci ainsi que le chemin des gouenneteries. J.T. évoque le chemin de la Bigotière, toutefois aucune suite ne sera donnée pour ce chemin utilisé uniquement par une personne.

Madame le Maire évoque les colis de Noël et informe que le choix s'est porté sur un colis de produits locaux et de chocolats. Pour l'année 2023, on dénombre 11 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2022.

Le bulletin municipal sortira en début d'année, Madame le Maire demande au conseil de participer en lui faisant part d'articles.

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 13-2023

Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 14-2023

Demande de subventions pour l'accès PMR (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 15-2023

Demande de subventions pour l'aménagement de la place du centre bourg (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 16-2023

Demande de subventions pour la réfection du mur du cimetière (approuvée à l'unanimité)

Approbation de la séance du 9 octobre 2023

Julie RACHEL		Serge DESBRUGERES	
Stéphanie BOULOUX	Pouvoir à J. RACHEL	Béatrice DESBRUGERES	
Elisabeth MAROLLES	Pouvoir à J. TROUILLARD	Nelly MONERIE	Absente
Laurent PINCELOUP		Marie-Hélène SERMADIRAS	
Jean TROUILLARD			